

Un examen auditif précoce

Kind en Gezin propose un examen auditif dans les semaines qui suivent la naissance.

- L'examen auditif permet de dépister les troubles auditifs très peu de temps après la naissance.
- La constatation précoce et le suivi ultérieur d'une mauvaise audition est indispensable au bon développement linguistique du bébé, lui offrant ainsi les meilleures opportunités d'avenir.
- L'examen auditif est un examen sûr, indolore et particulièrement fiable, pratiqué par l'infirmier de région de préférence dans les premières semaines de la vie de votre bébé (entre deux et quatre semaines).

Comment se déroule l'examen auditif ?

À l'aide de petits écouteurs, des sons doux sont transmis aux deux oreilles de votre bébé.

L'appareil enregistre, au moyen d'électrodes collées sur sa tête, les changements dans l'activité cérébrale de votre bébé et estime sur cette base si son audition est suffisante. Après quelques minutes, l'appareil affiche le résultat. Si l'examen auditif ne démontre pas avec certitude que l'audition est normale, l'infirmier de région convient d'un nouveau rendez-vous quelques jours plus tard pour effectuer un examen auditif de contrôle. Si le résultat s'avère une nouvelle fois anormal, votre bébé sera orienté vers un des centres spécialisés dans les problèmes d'audition chez les très jeunes enfants. Ainsi saurez-vous rapidement de quoi souffre votre bébé et pourrez-vous démarrer à temps un éventuel traitement.

Conseil pour un examen auditif dans de bonnes conditions

- L'examen est très rapide et efficace lorsque le bébé est calme. Il vaut donc mieux le lui faire passer à une heure où il dort généralement.
- Évitez les bains d'huile ainsi que les crèmes et lotions le jour et la veille du test, sinon les électrodes risquent de ne pas adhérer à la peau de votre bébé.
- Une grenouillère amovible facilite la pose des électrodes.
- Donnez à manger à votre bébé avant de vous rendre à l'examen et sur place, si nécessaire.